



AU 1^{er} JANVIER 2021

CONDITIONS & TARIFS DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

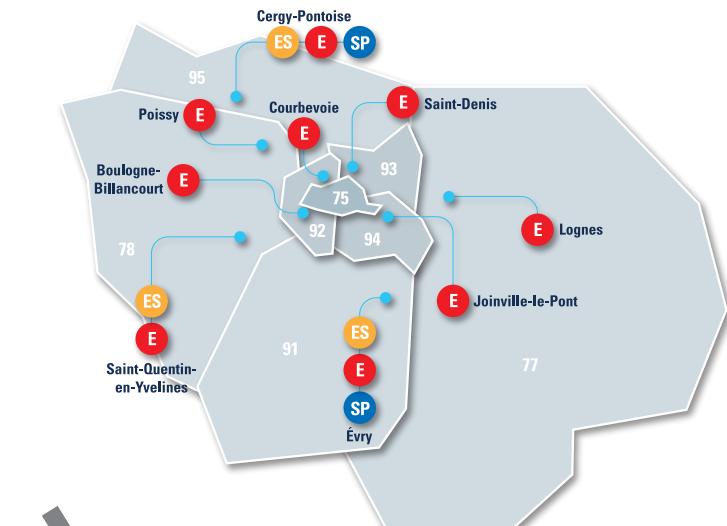


**CAISSE D'EPARGNE
ILE-DE-FRANCE**

BANQUIER DU GRAND PARIS

VOS CENTRES D'AFFAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes. Retrouvez toutes les coordonnées sur notre site internet www.caisse-epargne.fr/ile-de-france > Rubrique Contacts



Chers Clients,

Vous trouverez dans cette brochure les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle gérée en Centres d'Affaires spécialisés des Entreprises, de l'Immobilier Professionnel, de l'Économie Sociale, de la Santé, des Institutionnels, du Logement Social, des Entreprises Publiques Locales et du Secteur Public, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Banque coopérative et banque de proximité, la Caisse d'Épargne Ile-de-France est engagée depuis toujours dans le développement du territoire francilien aux côtés de chacun de ses clients.

Son organisation en Centres d'Affaires et Pôles d'expertises spécialisés sur chaque domaine d'intervention a pour objectif de vous apporter les solutions au plus proche de vos besoins.

Vous avez choisi la Caisse d'Épargne Ile-de-France et nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité. Nos Chargés d'Affaires sont à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

M. Pascal CHABOT

Membre du Directoire
Banque du Développement Régional



SOMMAIRE

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



Compte courant et services associés.....	6
Centralisation des recettes.....	11
Centralisation de trésorerie	11
Télécollecte de chèques	11
Opérations de paiement et d'encaissement	12
Dates de valeur (jours ouvrés).....	16
Instruments de paiements.....	17
Solutions d'encaissement.....	18

2 LES FINANCEMENTS



Cycle d'exploitation.....	21
Cautions et garanties à 1 ^{re} demande	23
Financement des investissements	23
Financement des opérations immobilières.....	24
NUMAIRIC.....	25
Financement locatif.....	25
Couverture de taux.....	25

3 LES PLACEMENTS



Épargne bancaire.....	26
Placements financiers.....	26
Comptes titres.....	26

4 BANQUE DU DIRIGEANT



Banque du dirigeant.....	28
--------------------------	----

5 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



Des experts à votre service	29
-----------------------------------	----

6 LE COMMERCE INTERNATIONAL



Tenue de compte.....	32
À destination de l'étranger.....	32
En provenance de l'étranger.....	34
Échanges de données	35
Opérations de change.....	36
Offre bpi france assurance export.....	36
Avances en devises.....	37
Garanties internationales	37
Frais annexes.....	37

7 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



Recherche de document	38
Opérations juridiques et fiscales.....	38
Location de coffre-fort (assurance standard comprise).....	38
Autres frais	38

8 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



Frais de lettre d'information préalable.....	39
Commission d'intervention.....	39
Rejet de chèque.....	39
Rejet de prélèvement	40
Oppositions	40

9 LEXIQUE



Lexique.....	41
--------------	----

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



Informations complémentaires	47
Pour toute information complémentaire	49

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimé hors taxes.

TVA Commissions assujetties en sus à la TVA au taux de 20 % au jour de la facturation.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



> COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE

■ Frais de tenue de compte en euros⁽¹⁾

- Clientèle Entreprises.....	90,00 €/trimestre
- Clientèle Économie Sociale, Logement Social et Entreprises Publiques Locales	40,00 €/trimestre
- Clientèle Économie Sociale multi-établissements (SIRET).....	Nous consulter
- Clientèle Grands Comptes ⁽⁵⁾	Nous consulter
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif ⁽²⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier).....	30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte

■ Rémunération de compte

- Abonnement au service de rémunération du compte (En supplément des frais de tenue de compte)	30,00 €/trimestre
- Clientèle Grands Comptes ⁽⁵⁾	Nous consulter

■ Commission de mouvement

- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs/trimestre	0,25 % max
- Minimum de perception	25,00 €/trimestre

■ Commission de fusion de comptes en intérêts

(prélèvement sur compte principal).....	20,00 €/compte/mois
---	----------------------------

■ Relevés de compte selon périodicité et format

	Format électronique ⁽⁴⁾	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit	Gratuit
Relevés bimensuels	1,90 €/trimestre	3,80 €/trimestre
Relevés décadiaires	3,30 €/trimestre	6,60 €/trimestre
Relevés hebdomadaires	4,90 €/trimestre	9,80 €/trimestre
Relevés journaliers	20,30 €/trimestre	40,60 €/trimestre

■ Autres prestations

- Ouverture de compte courant.....	Gratuit
- Frais de clôture de compte courant	80,00 €
- Échelle de valeurs (calcul d'intérêts détaillé).....	15,00 €/échelle
- Envoi de ticket d'agios avec arrêté périodique (sur demande)	Gratuit
- Récapitulatif annuel de frais	Gratuit
- Domilis Pro - service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
- Lettres-chèques	Nous consulter
- Information comptable des commissaires aux comptes :	
- Pour la clientèle Grands Comptes ⁽⁵⁾	320,00 € TVA
- Pour les autres clientèles.....	160,00 € TVA
- Certificat de dépôt de fonds établi lors de la constitution d'une société ou lors de l'augmentation de capital d'une société.....	150,00 €

(1) Ces frais sont inclus dans les forfaits.

(2) Le montant des frais et commission de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(3) Sous condition d'acceptation. Le taux de rémunération sera convenu sous la forme d'un taux nominal brut annuel applicable dès le 1^{er} euro de solde créditeur ; les intérêts générés sont soumis à fiscalité. Le coût du service ne saurait excéder la rémunération issue de ce dernier.

(4) Sous réserve d'activation du service «Relevés en ligne».

(5) Entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 M€ ou détenues par un groupe réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 M€ et aux entités ayant un budget annuel supérieur à 30 M€

- Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte (RAFEC)..... **Gratuit**
- Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte (RMFEC) **Gratuit**
- Délivrance d'attestations diverses sur compte courant..... **20,00 €/acte de gestion**

■ Frais annuels d'actualisation de dossier

- Commission d'actualisation administrative et juridique pour une entité ayant un chiffre d'affaires ou un budget annuel :
 - Inférieur à 5 millions d'euros **250,00 €**
 - Compris entre 5 et 15 millions d'euros **500,00 €**
 - Supérieur à 15 millions d'euros **1 250,00 €**
- Commission d'actualisation des dossiers clients (changement mandataires, associés, ...)..... **À partir de 15,00 € en fonction du nombre de dossiers**

SERVICES BANCAIRES DE BASE..... **Gratuit**

Services bancaires définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

FORFAIT ESSENTIEL

Offre groupée de services réservée aux entités de l'Économie Sociale ayant un budget annuel inférieur à 1 M€. Certains services associés peuvent être soumis à TVA.

- Un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :
 - Frais de tenue de compte
 - Relevés de compte mensuel au format (papier ou électronique)⁽¹⁾
 - Une carte de paiement Visa Business à débit différé ou immédiat
 - Assurance des Moyens de paiement (Associations et Organismes sans but lucratif)⁽²⁾
 - Abonnement CE net Comptes
 - Un lecteur CAP permettant la sécurisation des opérations en ligne
 - Commission de mouvement
 - Cotisation au forfait Essentiel **24,00 €/mois**

(1) Service gratuit à l'unité, sous réserve d'activation du service «Relevés en ligne».

(2) Assurance moyens de paiement des Associations et organismes à but non lucratif est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

- Carte supplémentaire de paiement (le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle du Forfait Essentiel)
 - Visa Business à débit différé ou immédiat **+2 €/mois/carte**
 - Visa Gold Business à débit différé ou immédiat **+8 €/mois/carte**

FORFAIT GRANDS COMPTES **Nous consulter**

Réservé aux entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 M€ ou détenues par un groupe réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 M€ et aux entités ayant un budget annuel supérieur à 30 M€.

BANQUE À DISTANCE

BON À SAVOIR :

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre banque à distance Caisse d'Epargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

■ CE NET COMPTES

- Abonnement au service de banque à distance (clientèle Entreprise) **20,00 €/mois**
- Abonnement au service de banque à distance (clientèle Économie Sociale, Logement Social) **5,00 €/mois**
Gratuit
- Option bourse **Gratuit**
- Frais d'intervention (gestion des utilisateurs et habilitations, import des destinations en masse) **100,00 € TVA**
- Gestion des comptes destinataires sur votre solution internet
 - par authentification forte **Gratuit**
 - par le centre d'affaires **100,00 €**

■ Direct Ecureuil Secteur Public

- Abonnement **Gratuit**

■ CE NET REMISES⁽¹⁾

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE NET Remises.

- Frais de mise en place du service **30,00 € TVA**
- Abonnement au service CE NET Remises **À partir de 45,00 €/mois**

⁽¹⁾ Intègre les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

- Gestion des comptes destinataires sur votre solution internet
 - par authentification forte **Gratuit**
 - par le centre d'affaires **4,00 €/mois**
- Service de remise d'ordres
 - Abonnement : dépôt de remises et suivi des ordres avec confirmation par signature électronique, récupération des compte-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires et des impayés **À partir de 20,00 €/mois***
 - Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres
 - Abonnement : saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs **À partir de 25,00 €/mois***
 - Abonnement au service TLMC (Transmission Lignes Magnétiques de Chèques) **À partir de 12,00 €/mois**

CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

BON À SAVOIR :

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées. À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

■ EBICS

- Frais de mise en place du service **70,00 € TVA**
- Sens aller : Client/Banque. Transmission de tout type de virement, de prélèvement, et de LCR/BOR.
 - Abonnement mensuel EBICS TS confirmation par certificat électronique **À partir de 55,00 €/mois***
 - Abonnement mensuel EBICS T confirmation par signature électronique **À partir de 55,00 €/mois***
 - Abonnement mensuel EBICS T confirmation sans signature électronique par fax **À partir de 12,00 €/mois***
- Sens retour : Banque/Client. Réception de relevés de comptes, d'impayés et d'opérations.
 - Abonnement mensuel EBICS (profil T) **55,00 €**

■ SWIFTNet

- Frais de mise en place du service **900,00 € TVA**
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct **110,00 €/mois**
- Abonnement mensuel services FIN **70,00 €/mois**

■ Pe SIT

- Frais de mise en place du service **900,00 € TVA**
- Abonnement mensuel **100,00 €**

■ Jedeclare.com

- Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.
- Frais d'adhésion au service **Nous consulter TVA**

* En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

■ Autres prestations

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte	0,04 €/ligne
- Relevés format CFONB, xml, format MT940.....	22,00 €/mois/compte
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA	18,00 €

PULCEO
BON À SAVOIR :

Multi-bancaire et multi-société, pulCEo vous permet de traiter quotidiennement toutes vos opérations bancaires via le protocole EBICS (CE net EDI).

Vous disposez d'une vision globale et instantanée de l'ensemble de vos comptes bancaires et vous gérez vos instructions de paiement et d'encaissement.

■ Frais de mise en place du service	Nous consulter
■ Abonnement PulCEo	Nous consulter
■ Options complémentaires	Nous consulter
■ PulCEo Connect.....	Nous consulter

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE
BON À SAVOIR :

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Epargne (e-remises, EBICS, DEI) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS⁽¹⁾, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.

■ Certificat électronique : abonnement Certiceo certificat électronique (engagement contractuel pour une durée de 3 ans).....	80,00 €/an TVA
---	-----------------------

■ Certificat 3 Skey	
- Par token USB NG Pro.....	100,00 € TVA
- Par token USB NG Flash (arrêt de commercialisation au 24/04/2017)	120,00 € TVA
■ Authentification secur@ccès et lecteur CAP	
- Lecteur CAP (conditions d'accès protégées).....	10,00 €/lecteur TVA
- Cotisation carte secur@ccès	8,10 €/an TVA
- Frais de refabrication carte secur@ccès ⁽²⁾	Prix de la carte TVA
- Frais de demande de réédition de code confidentiel.....	5,92 € TVA

(1) RGS : Référentiel Général de Sécurité.

(2) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou une destruction) ou d'ajout.

> CENTRALISATION DES RECETTES
INTEGRAL CASH RECETTE

Nous consulter

DÉFINITION :

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Epargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

> CENTRALISATION DE TRÉSORERIE
INTEGRAL CASH POOLING

Nous consulter

DÉFINITION :

- Integral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, sans transfert effectif de fonds.

CASH POOLING GROUPE

Nous consulter

DÉFINITION :

- Cash Pooling Groupe vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes entités du Groupe BPCE (BP, CE, Bred ...), avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

> TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES (TELE-IC)
TLMC

Nous consulter

DÉFINITION :

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

CHPR Nous consulter

DÉFINITION :

La télécollection CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via l'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

> OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

BON À SAVOIR : ZONE SEPA, JOUR OUVRÉ ET JOUR OUVRABLE

Zone SEPA (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euro, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

J: jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

Jour ouvrable : jour où la Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Chèques

- Paiement d'un chèque	Gratuit
- Frais d'émission d'un chèque de banque en euros	13,20 €

Retraits d'espèces

- En euros	Gratuit
- Dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne	Gratuit
- Dans un autre établissement :	
- Avec une carte Visa Business, Associatis ou Electron ⁽¹⁾ (au delà de 3 retraits par mois)	1,00 €/retrait
- Avec une Carte Visa Business à contrôle de solde systématique ⁽²⁾ (au delà de 3 retraits par mois)	1,00 €/retrait
- Avec une carte Visa Gold Business, Global affaires ou Platinum	Gratuit
- En devises	

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,20 €	6,25 €
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %

(1) Fin de commercialisation de la carte Electron le 31/03/2021, remplacée par la carte Visa Business à contrôle de solde systématique (sous réserve de commercialisation).

(2) Sous réserve de commercialisation.

Paiements par carte

- En euros dans un pays de la zone euro	Gratuit
- En devises ou en euros hors zone euro :	
- Commission proportionnelle	2,80 %
- Avec un maximum de perception par transaction	6,25 €

Virements

DÉFINITION : les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Epargne.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Epargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements euros tiers urgent UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Epargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe pré-déterminés, échangé en J (J=jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Epargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque	14,00 €	0,20 €	0,20 €
Virement SEPA jour/immédiat			0,40 €
Virement spécial (URSSAF, TVA...)			0,40 €
Virement urgent (demande avant 16h)			8,00 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque	2,55 €	Gratuit	
Virement SEPA Instantané occasionnel ⁽¹⁾	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter
Émission virement de trésorerie	21,00 €		8,00 €
Remise de virements confirmée par fax (à titre exceptionnel)	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	20,00 €		Nous consulter
Remise de TIP SEPA (hors coût façonnier)			0,20 € / Opération
Prise en charge d'une liste de virements «papier»	30,00 €		

(1) Sous réserve de commercialisation.

■ Prélèvements SEPA/TIP SEPA
DÉFINITION : les prélèvements SEPA

• **Le prélèvement SEPA** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

• **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

- Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche)	15,25 €/ligne
- Service de gestion des créanciers (ajout/modification) non autorisés (liste noire)	15,25 €/ligne
- Ajout ou modification d'un émetteur à sa liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement	Sur devis
- Contestation/Opposition sur prélèvement :	
- Modification/Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	10,00 €
- Frais de recherche sur contestation non justifiée d'un mandat de prélèvement SEPA.....	21,00 €
- Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé.....	15,00 €/Prélèvement

■ Effets de commerce

- Domiciliation d'un effet.....	Gratuit
- Frais pour accord de paiement hors convention de « Paiement Sauf Désaccord » par support papier.....	Gratuit
- Frais pour accord de paiement hors convention de « Paiement Sauf Désaccord » via Internet.....	Gratuit
- Frais par remise d'effets	14,00 €/remise
- Frais par effet remis.....	6,00 €/effet
- Remise de LCR par télétransmission	0,40 €/ligne
- Frais d'acceptation, prorogation, réclamation, modification, impayé	20,50 €/effet
- Avis de sort.....	20,00 €
- Effet restitué	20,50 €
- Bon à payer ponctuel :	
- avec la Convention de paiement sauf désaccord	Gratuit
- par opération manuelle.....	20,00 €/effet

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT
■ Remises d'espèces en agence Securexpress

- Adhésion au service	51,00 €/an TVA
- Assurance ⁽¹⁾ recette-dépôt.....	27,40 €
- Cotisation carte de dépôt Securexpress.....	8,10 € (1^{re} carte gratuite) TVA
- Carte de dépôt Securexpress supplémentaire ou refabrication	8,10 €/an TVA
- Demande de réédition de code confidentiel	6,17 € TVA

■ Offre fiduciaire (Sous réserve de commercialisation)

Nous consulter
BON À SAVOIR :

L'offre fiduciaire est un service de sécurisation des fonds dans le point de vente et de ramassage par les transporteurs de fonds.

- Pour les coffres forts intelligents : crédit sur fichier	Gratuit
--	----------------

■ Remise d'espèces hors agence

- Service de ramassage des fonds.....	Sur devis
---------------------------------------	------------------

■ Chèques

- Remises de chèques (hors prestations particulières).....	Gratuit
- Télécollection images chèques.....	Nous consulter

■ Virements

- Réception d'un virement SEPA	Gratuit
- Réception de virement de trésorerie euro zone euro	Gratuit

■ Carte LogisCash (réservé aux organismes du logement social).....(Arrêt de commercialisation)
■ Prélèvements SEPA

- Demande ICS (Identifiant Créditeur SEPA).....	35,30 €
- Autorisation de prélèvement B2B (enregistrement, suppression, modification ou annulation du consentement sur mandat B2B) ⁽²⁾	15,00 €
- Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnels.....	0,20 €/opération télétransmise
- Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel.....	0,20 €/opération télétransmise
- Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique.....	Gratuit

■ Interventions et demandes particulières

- Frais de rejets sur prélèvement SEPA émis revenu impayé par télétransmission	15,00 €/prélèvement
- Rejet de virements reçus	18,00 €
- Rejet de virements émis suite à l'émission d'un virement SEPA.....	5,00 €

(1) Securexpress Assurance est un contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

(2) Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

■ Autres

- Changement de domiciliation	20,00 €
- Impayé sur effet à l'encaissement (hors récupération des frais de protêts éventuels).....	18,00 €
- Paiement d'un effet sur compte insuffisamment provisionné.....	18,00 €
- Frais de rejet pour défaut de provision	20,00 €

■ Services SEPAmail

- Demande de règlement (Offre Rubis)	Nous consulter
- Abonnement au service	
- Demande de règlement	
- Vérification de coordonnées bancaires (Offre Sepamail Diamond : sous réserve de commercialisation)	Nous consulter
- Abonnement au service	
- Demande de vérification	

> DATES DE VALEUR (Jours ouvrés)

Date retenue pour la détermination du solde du compte qui sert d'assiette au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (J=jour de comptabilisation)

■ Remise de chèque

- Remises de chèques compensables en France.....	Date de comptabilisation de la remise J+1**
- Paiement par chèque.....	1 J avant la date de règlement bancaire
- Délai d'encaissement ou d'indisponibilité* : chèque remis à l'encaissement	15 J ouvrés

■ Virement**

- Virement émis.....	J
- Virement reçu	J

■ Prélèvements**

- Prélèvement.....	J
--------------------	----------

■ Remise d'effet

- Sauf bonne fin >7J ouvrés avant la date d'échéance.....	4 jours calendaires après échéance
- Crédit après encaissement :	
-> 7 J ouvrés avant la date d'échéance.....	4 jours calendaires après échéance
-< 7 J ouvrés avant la date d'échéance.....	Date de remise + 10 J
- Paiement d'un effet	J-1
- Date de valeur d'escompte	J

* Délai d'encaissement : la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux Conditions Générales de la Convention de Compte Courant.

** Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

■ Paiements par carte bancaire

- Débit immédiat.....	J
- Débit différé :	
- Date d'arrêté de compte***	Le dernier jour du mois
- Date de valeur****	Le 4 du mois suivant
- Date de débit des factures*****	Le 4 du mois suivant

> INSTRUMENTS DE PAIEMENTS
CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires.....	Gratuit
- Frais de renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières).....	Gratuit
- Carnets de remises de chèques personnalisés.....	Gratuit
- Frais d'envoi de chéquier en pli recommandé (frais postaux inclus TTC / envoi).....	7,65 €
- Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 2 mois.....	7,50 €/chèquier
- Fabrication de lettres-chèques /chèques sécurisés.....	Nous consulter

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

■ Cotisations cartes

- Carte Visa Business (débit immédiat ou différé)	55,00 €/an
- Carte Visa Gold Business (débit immédiat ou différé)	141,00 €/an
- Carte Visa Platinum Business (débit différé)	230,00 €/an
- Carte de retrait Associatis.....	19,50 €/an
- Carte de paiement Visa Electron (fin de commercialisation) ⁽¹⁾	33,70 €/an
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique ⁽²⁾	33,70 €/an

■ Opérations diverses

- Refabrication de carte avant échéance	10,70 €
- Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel	8,50 €
- Envoi de carte bancaire en recommandé avec AR à votre demande (ajustable selon frais postaux)	7,65 €/envoi
- Modification temporaire du plafond carte ⁽³⁾	18,60 €/an

CARTE ACHAT PUBLIC

Nous consulter

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

** Date à laquelle la Caisse d'Épargne arrête le cumul des factures du client enregistrées dans leur ordre chronologique.

**** Date de référence servant au calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs.

***** Date à laquelle la Caisse d'Épargne débite le compte du client du montant total des factures cumulées depuis le dernier débit. A cette date, le solde du compte doit être suffisamment provisionné pour permettre le débit.

(1) Fin de commercialisation de la carte Electron le 31/03/2021, remplacée par la carte Visa Business à contrôle de solde systématique (sous réserve de commercialisation).

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) Sous réserve d'acceptation

GLOBAL AFFAIRES

BON À SAVOIR :

L'offre de services Global Affaires optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités publiques comme privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

- Carte Visa Affaires (passage à la 3DS inclus)	55,00 €/an
- Carte Visa Gold Affaires (passage à la 3DS inclus).....	130,00 €/an
- Abonnement entreprise Global Affaires	150,00 €/an TVA
- Abonnement maison mère Global Affaires.....	100,00 €/an TVA
- Services optionnels de l'offre Global Affaires (certains services peuvent être soumis à TVA).....	Nous consulter

ASSURANCES

BON À SAVOIR :

L'assurance moyens de paiement « Pro Plus » couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

- Assurance moyens de paiement « Pro Plus » ⁽¹⁾	20,30 €/an/compte
- Assurance moyens de paiement des Associations et organismes à but non lucratif ⁽¹⁾	16,30 €/an/compte

> SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

SP PLUS (SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT

EFFECTUÉS À DISTANCE)

BON À SAVOIR :

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

■ Frais de mise en service TVA

- SP PLUS	175,00 €
- JePaiéEnLigne	175,00 €

■ Abonnement mensuel TVA

- SP PLUS	18,00 €
- JePaiéEnLigne	18,00 €

■ Frais liés aux transactions

Nous consulter TVA

■ Commission monétique sur paiement

Nous consulter

■ Options SP Plus

Sur devis

(1) Assurance moyens de paiement Pro Plus et Assurance moyens de paiement des Associations et organismes à but non lucratif sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

■ PAYPLUG⁽¹⁾

- Offre simple et 100% digitale pour vos encaissements en ligne..... **Nous consulter**

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

■ Le contrat monétique accepteur

- Taux de commission
- Relevé Annuel des Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)..... **Gratuit**
- Relevé Mensuel des Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)..... **Gratuit**

■ Location de terminaux de paiement électronique (TPE)

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

- Terminal filaire (raccordé au réseau téléphonique)..... **Nous consulter*** **TVA**
- Terminal IP (raccordé à internet)..... **Nous consulter*** **TVA**
- Terminal GPRS (terminal nomade avec abonnement téléphonique inclus)..... **Nous consulter*** **TVA**

■ Prestations associées ou complémentaires

- Frais de chargement logiciel spécifique
- Installation sur site (matériel et logiciel)..... **Nous consulter** **TVA**
- Paiement Location Biens et Services (PLBS)..... **Nous consulter** **TVA**
- Frais de téléchargement de logiciel spécifique (VAD ou privatif, CUP, AMEX, Cetelem, Accord, Diner, Discover, JCB)..... **Nous consulter** **TVA**
- Solution d'édition/lecture de chèque..... **Nous consulter*** **TVA**
- Frais de rupture anticipée de contrat..... **Nous consulter*** **TVA**
- Frais pour non restitution terminal/Équipement hors d'usage..... **Valeur résiduelle du TPE**
- Commission monétique sur paiement
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire
- Relevé d'édition monétique détaillé (selon périodicité)..... **Nous consulter**
- Frais sur contrats inactifs
- Frais de recherche sur historique de télé collecte sur erreur de montant et sur erreur non fondée..... **de 13 € à 65 €**
- Frais de consommable de TPE
- Frais de réédition d'une facture annuelle de location TPE
- Frais de réédition du Récapitulatif Annuel des Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)..... **6,00 €**
- Frais de réédition du Récapitulatif Mensuel des Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)..... **6,00 €**
- Frais de gestion des impayés
- Par opération traitée par le schéma « CB »..... **21,00 €**
- Par opération traitée par les autres schémas
- Edition ou duplicita carte de domiciliation..... **45,00 €**

* Étude personnalisée selon les volumes confiés.

(1) Service de Trenta Axome, proposé par la Caisse d'Epargne. Trenta, nom commercial Axome - RCS Saint-Etienne 330 502 188 - Siège social : 30 rue Agricole Perdiguer 42000 Saint-Etienne.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

PAIEMENT « N FOIS » SANS FRAIS [Nous consulter TVA](#)

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler en 3 ou 4 fois sans frais.

DILIZI

Solution d'encaissement mobile qui transforme le smartphone ou la tablette en « caisse digitale ».

- Boîtier DILIZI.....	99,00 € TVA
- Commission monétique sur paiement	Nous consulter

ESPACE DONS

La plateforme des dons en ligne des Associations et des Fondations.

BON À SAVOIR :

Valorisez votre association et simplifiez la collecte de dons (argent, objet, temps).

- Frais de mise en place.....	Gratuit
- Commission monétique sur paiement (en fonction du montant des dons transférés sur le compte bancaire Caisse d'Epargne Ile-de-France).....	De 1,50 % à 2,50 % TVA

ESPACE ASSO

L'offre « entraînement »

- Abonnement (sans engagement).....	Gratuit
- Frais de transactions prélevés sur les encaissements.....	3,00 % TVA

L'offre « performance »

- Abonnement (engagement de 12 mois).....	15,00 €/mois
- Frais de transactions prélevés sur les encaissements effectués et dégressifs à partir de 20 000 € collectés.....	De 3,00 % à 2,00 % TVA

FINTRAX [Nous consulter](#)

Avec le système de change dynamique au point de vente, vos clients étrangers peuvent payer leurs achats par carte bancaire (Visa ou Mastercard) directement dans la devise de leur pays.

BOOSTPAY [Nous consulter](#)

Véritable tout-en-un, cet équipement innovant, allie la robustesse d'un TPE aux fonctionnalités d'une tablette sécurisée.

2

LES FINANCEMENTS



> CYCLE D'EXPLOITATION

FRAIS DE DOSSIER EN % DU MONTANT DE L'ENGAGEMENT (Annuel, création, renouvellement) **1,00 % (min. 150 €)**

DÉCOUVERT (Facturation trimestrielle)

- Commission du plus fort découvert (calculée sur le solde débiteur le plus important, en valeur, de chaque mois).....	0,15 % max
- Commission de dépassement de découvert (majoration taux client).....	2,00 % min. dans la limite du taux réglementaire
- Commission d'immobilisation (calculée sur le solde moyen débiteur de la période, perçue uniquement si le compte est débiteur en permanence au cours du trimestre indiqué)	1,00 % max
- Commission de non-utilisation (calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel).....	Nous consulter
- Taux d'intérêt de l'autorisation de découvert (Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte) ⁽¹⁾	Taux d'intérêt conventionnel indiqué aux conditions particulières de la convention de découvert
- Taux d'intérêt du découvert non autorisé.....	Taux maximum autorisé par la législation en vigueur

ESCOMPTE

- Taux d'intérêt escompte autorisé.....	Nous consulter ⁽²⁾
- Taux d'intérêt escompte occasionnel.....	Nous consulter ⁽²⁾
- Minimum d'intérêts perçus.....	6,00 €/effet
- Minimum de jours lors du décompte d'agios	10 jours ouvrés

(1) Voir le Lexique pour un exemple d'un calcul de TEG

(2) Intérêts calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée, et du montant des effets escomptés. Le minimum d'intérêts perçus est fixé à 10 € Taux dans la limite du seuil de l'usure applicable. Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro (0), il sera alors considéré comme étant égal à zéro (0).

2

LES FINANCEMENTS

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

BON À SAVOIR :

La loi Daily vous permet de céder vos créances professionnelles à la Caisse d'Epargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

- Frais de convention cadre (mise en place)	75,00 €
- Commission de bordereau	55,00 €
- Commission de notification/courrier	20,00 €
- Commission par créance	20,00 €
- Commission de relance Daily	25,00 €
- Commission de renouvellement ou prorogation	20,00 €
- Commission de mise en impayé	25,00 €
- Mainlevée de notification	50,00 €

GESTION DU POSTE CLIENTS [Nous consulter](#)

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client.....	Nous consulter
- Offre d'assurance-crédit TRADELINER : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales.....	Nous consulter
- Offre de renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV : pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects.....	Nous consulter
- Offre Elliphère de niveau 2 (sous réserve de commercialisation)	Nous consulter

LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (réservé au Secteur Public)

- Taux	Taux personnalisé
- Commission d'engagement	Nous consulter
- Commission de mouvement	Nous consulter
- Commission de non-utilisation	Nous consulter

aval de traite

- Commission sur aval de traite.....	2,00 % (min. 100 €)/an
--------------------------------------	-------------------------------

> CAUTIONS ET GARANTIES À 1^{RE} DEMANDE

CAUTIONS BANCAIRES (ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE)

- Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé pré-établi et normalisé	100,00 €
- Frais d'émission d'un acte complexe sur imprimé fourni par le client (nécessitant une validation juridique)	Nous consulter
- Commission d'engagement annuelle	2,00 % (min. 100,00 €)
- Mainlevée, modification ou dénonciation d'engagement par signature	55,00 €

GARANTIES À 1^{RE} DEMANDE

[Nous consulter](#)

GARANTIES DE MARCHÉ (RESTITUTION D'ACOMPTE, RETENUE DE GARANTIE...)

[Nous consulter](#)

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

FRAIS DE MISE EN PLACE

- Frais de dossier sur prêt moyen-long terme.....	1,00 % (min. 170,00 €)
---	-------------------------------

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDIT

- Réédition du tableau d'amortissement	35,00 €
- Simulation de décompte de remboursement anticipé	55,00 €
- Avenant complexe (changement d'emprunteur, désolidarisation, transfert de prêt sur un autre objet)	355,25 €
- Indemnité de remboursement anticipé	Selon contrat
- Indemnité de réaménagement	Selon contrat
- Intérêts de retard sur échéance de prêt	Selon contrat

OFFRE « ORIGINATE-TO-DISTRIBUTE » (O2D)

BON À SAVOIR :

L'offre « Originate-to-Distribute » (O2D) est une offre de financement destinée aux clients du Logement Social. Elle est proposée par la Caisse d'Epargne et Natixis en partenariat avec des investisseurs institutionnels, qui offrent de la liquidité à très long terme.

- Commission d'origination	Nous Consulter
- Commission de gestion	Nous Consulter
- Commission de recouvrement	Nous Consulter

2

LES FINANCEMENTS

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS (selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur) **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts moyen long terme. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dus à la radiation.

- Prise de garanties société de caution mutuelle.....	Nous consulter
- Gage sur véhicule automobile.....	175,00 €
- Nantissement de parts sociales de SCI.....	650,00 € (y compris 150 € de frais de notification extrajudiciaire)
- Nantissement de parts sociales hors SCI ou d'actions de sociétés non cotées.....	500,00 €
- Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance-vie hors Caisse d'Epargne en UC	100,00 €
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé.....	500,00 €
- Gage matériel et outillage sous seing privé	500,00 €
- Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé	100,00 €/acte
- Information annuelle des cautions, par garant et par dossier de prêt.....	51,00 €
- Mainlevée totale ou partielle Garantie Bpifrance, CEGC	Gratuit
- Mainlevée totale ou partielle hypothèque, fonds de commerce, matériel, parts sociales, compte titres, assurance vie hors réseau	95,00 €

> FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

FINANCEMENTS

- Honoraires de montage ou d'arrangement (frais de dossier).....	Nous consulter
- Commission d'engagement sur autorisation de crédit (Par trimestre. Calculée en % annuel du montant de l'ouverture de crédit autorisé).....	Nous consulter
- Frais de renouvellement, prorogation, augmentation de concours (Frais prélevés lors de la prorogation d'un concours, facturés en % du montant du concours).....	Nous consulter
- Frais de modification contractuelle	Nous consulter

CAUTIONS IMMOBILIÈRES

■ Garanties Financières d'Achèvement (GFA) GFA.....	Nous consulter
GFA VRD (Voirie, Réseau, Divers.29)	Nous consulter
■ Engagements par signature	Nous consulter

COMpte RÉSERVATAIRE

- Ouverture et gestion de compte réservataire **Gratuit**

> NUMAIRIC

BON À SAVOIR :

La solution « Numairic », destinée aux petites communes, est proposée via le site Caisse d'Epargne. Cet outil entièrement digital permet aux petites collectivités d'obtenir rapidement une simulation et une proposition de financement.

- Accès à l'outil **Gratuit**

> FINANCEMENT LOCATIF

CRÉDIT BAIL IMMOBILIER	Nous consulter TVA
CRÉDIT BAIL MOBILIER	Nous consulter TVA
LOCATION FINANCIÈRE	Nous consulter
LEASE BACK	Nous consulter
LOCATION LONGUE DURÉE	Nous consulter TVA

> COUVERTURE DE TAUX

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME **Nous consulter**

3 LES PLACEMENTS



BON À SAVOIR :

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.

> ÉPARGNE BANCAIRE

DÉPÔT À TERME

- Comptes sur Livret (Associatis, Logement social, Régional) **Nous consulter**
- Livret A, Livret B **Nous consulter**
- Frais de tenue de compte sur livret (Livret B, CSL régional, CSL Associatis, CSL Logement Social) inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**

> PLACEMENTS FINANCIERS

- Bons de caisse, Comptes à Terme en euros (CAT à taux fixe, révisable ou progressif), Certificats de Dépôt Négociables (CDN), Titres de Crédit Négociables (BMTN, EMTN)..... **Nous consulter**
- Parts sociales..... **Nous consulter**

> COMPTES TITRES

DROITS DE GARDE

- Titres hors groupe BPCE **TVA**
 - Commission proportionnelle⁽¹⁾ à la valeur du portefeuille selon le barème (minimum annuel 25 €)
 - Jusqu'à 30 000 € **0,20 %/semestre**
 - De 30 001 à 99 999 € **0,10 %/semestre**
 - A partir de 100 000 € **0,05 %/semestre**
 - Commission fixe par ligne **2,26 €/semestre**
- Titres du groupe BPCE **TVA**
 - Par compte-titres jusqu'à 1 500 € **4,06 €/semestre**
 - Par compte-titres supérieur à 1 500 € **11,68 €/semestre**
 - Comptes sans position au 31/12 de l'année écoulée **8,50 €/semestre**

(1) Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 30/06 et au 31/12 et prélevée semestriellement.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier). Les frais et commissions prélevés semestriellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif. **Application des droits de garde (Cf. page précédente)**

ORDRES DE BOURSE

	En centre d'affaires	Par internet
Taux de courtage	1,45 %	0,40 %
Minimum de perception	15,90 €	7,90 €
Ordre non exécuté	12,00 €	
Ordre annulé	12,00 €	

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

ORDRES SUR OPC : FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP), SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE (SICAV)

- Opérations OPC du réseau Caisse d'Epargne **Nous consulter**
- Opérations OPC d'un autre réseau **31,00 € + frais d'émetteur**
- Rachat OPC du réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse **Gratuit**
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**

GESTION DE COMPTE TITRES

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement vous fournit. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

- Ouverture de compte-titres **Gratuit**
- Relevé trimestriel **Gratuit**
- Attestation de plus-values sur demande client **Gratuit**
- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU) **Gratuit**
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU) **17,75 € **TVA****
- Relevé ponctuel de portefeuille **8,10 € **TVA****
- Dépôt de titres non cotés :
 - Frais de constitution de dossier **203,00 € **TVA****
 - Acte de gestion **75,00 €/acte**
- Transfert de compte-titres ordinaires vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Transfert vers une autre banque :
 - Commission fixes **130,00 € **TVA****
 - Commission par ligne **7,00 € **TVA****
- Clôture de compte-titres **Gratuit**

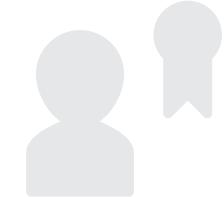
4 BANQUE DU DIRIGEANT



■ La Caisse d'Epargne met à votre disposition une structure composée d'experts en relation avec NATIXIS et nos filiales Banque Privée pour vous proposer :

- Des solutions d'ingénierie financière et patrimoniale **Nous consulter**
- Des conseils personnalisés en investissement et financement..... **Nous consulter**
- Des conseils et un accompagnement sur la transmission et cession d'entreprise **Nous consulter**
- Une gestion personnalisée dans le cadre d'une offre Private Equity..... **Nous consulter**

5 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multi-expertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie.

INGÉNIERIE SOCIALE

L'offre Epargne Salariale et Retraite de la Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure employeur, d'apporter des outils de motivation et fidélisation des salariés, de préparer la retraite et d'assurer la relance et la pérennité de l'entreprise.

- Épargne salariale (PEE, PER Entreprise, Intéressement)..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres BOX OFFICE, Primissime, Perco&Co et Intéressement de la Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le partage de valeur, le PEE et le PER Entreprise en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PER Entreprise). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

- Titres de services **Nous consulter TVA**

BON À SAVOIR :

Les offres Titres de services de la Caisse d'Epargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (Titres restaurants, CESU préfinancé) et permettent de les valoriser (Titres Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Chèques de table papier ou électronique « APETIZ » **TVA**
- Chèques cadeaux papier « CADO Chèques » ou électronique « CADO CARTE » **TVA**
- CESU Domalin
- Chèques Interservices (clientèle Secteur public)

- Assurances collectives⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Le dispositif IFC / IL (Indemnités de Fin de Carrière et de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite ou en cas de licenciement).

- Assurance santé collective⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

(1) L'assurance IFC / IL est un contrat de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Assurance Santé collective est un contrat de CNP Assurances ou de Macif-Mutualité, entreprises régies par le code des assurances.

■ Assurance Homme Clé⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'assurance Homme Clé permet de protéger et pérenniser votre entreprise. Grâce à un capital rapidement disponible, votre entreprise peut faire face en cas de disparition ou de Perte Totale et irréversible d'Autonomie de ses hommes clés et de compenser une perte de chiffre d'affaires, se réorganiser, former ou recruter de nouveaux collaborateurs, pour conserver la confiance de vos clients et partenaires.

■ Assurance Responsabilité des Dirigeants⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les assurances Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise (RCDE) et Responsabilité Civile des Dirigeants d'Association (RCDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

INGÉNIERIE FINANCIÈRE

■ Opérations de couverture de risque

- Couverture de risque de taux **Nous consulter**

Nous vous proposons en partenariat avec Natixis⁽³⁾ d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt.

- Couverture de risque de change **Nous consulter**

Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis⁽³⁾ vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions.

- Couverture de risque de matière première **Nous consulter**

Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? La Caisse d'Epargne et Natixis⁽³⁾ proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité.

■ Opérations financières

- Montage de financement structuré (LBO...), transmission d'entreprises **Nous consulter**

INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

■ Immobilier professionnel **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

■ Offre Copropriétés **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne propose aux syndics comme aux syndicats de copropriétaires une offre répondant aux nouvelles dispositions de la loi ALUR et permettant de faciliter la gestion des comptes et le traitement des opérations courantes ainsi que des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement des subventions, prêts collectifs...).

■ Offres Réservataires **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Promoteurs immobiliers, la Caisse d'Epargne met à votre disposition un compte unique spécial, dit « compte réservataire ». Ce compte est destiné à la domiciliation des dépôts de garanties des réservataires dans le cadre de la pré-commercialisation, puis la commercialisation de vos programmes.

INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

La Caisse d'Epargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

ASSURANCE

■ PACK CYBER⁽⁴⁾ **Nous consulter**

(1) Assurance Homme-Clé est un contrat de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Assurance RCDE et RCDA sont des contrats d'AIG Europe Limited régie par le code des assurances.

(3) NATIXIS - Société anonyme au capital de 5.044.925.571,20 euros, immatriculée 542 044 524 RCS Paris Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

(4) Le PACK CYBER est un contrat AIG, entreprise régie par le code des assurances.

6 LE COMMERCE INTERNATIONAL



> TENUE DE COMPTE

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Ouverture de compte	Gratuit
- Envoi des relevés (périodicité mensuelle).....	Gratuit
- Frais de tenue de compte en devises tous marchés.....	90,00 €/trimestre
- Clôture de compte	Gratuit
■ Commission de mouvement	
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs/trimestre.....	0,25 % max (prélevé sur le compte devise)

> À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

CARTES

Se reporter à la page dédiée aux paiements et retraits en euros et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

De l'EEE (Espace économique européen) en euros, avec un BIC et un IBAN, frais partagés.

■ Virement PAPIER	
- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN	14,00 €
■ Virement TÉLÉTRANSMIS	
- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN	0,20 €
■ Confirmation d'émission de virement	18,90 €

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Autres virements : hors EEE (quel que soit le montant), en devises (quel que soit le pays).

	Virement papier	Virement télétransmis
a) Commission proportionnelle	0,10 %	Inférieur ou égal à 75 000 € : 0,10 % Au-dessus de 75 000 € : 0,05 %
- Minimum de perception	23,00 €	12,00 €
- Maximum de perception		150,00 €
b) Commission de change si virement en devises	+ 0,05 %	+ 0,05 %
- Minimum de perception	+ 10,00 €	+ 10,00 €

- Frais d'intervention	28,00 €
- Demande de retour de fonds sur opération émise à tort après échange interbancaire.....	28,00 €
- Confirmation d'émission de virement.....	18,90 €
- Frais de correspondant sur l'international	25,00 €

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX TRANSFERTS [Nous consulter](#)

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

■ Commission de services.....	0,10 %⁽¹⁾
- Minimum de perception.....	23,00 €
■ Commission de change si chèque en devises	0,05 %
- Minimum de perception.....	10,00 €
■ Émission chèque de banque en devises.....	0,10 %
- Minimum de perception.....	23,00 €
■ Commission de change si chèque de banque en devises.....	0,05 %
- Minimum de perception.....	10,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission d'ouverture/trimestre indivisible.....	0,25 % (min. 120 €)
- Commission de prorogation ou augmentation du montant.....	0,25 %⁽¹⁾ (min. 120 €)
- Commission de modification autre forfait.....	120,00 €
- Commission d'utilisation/examen/levée de documents.....	0,125 % (min. 120 €)
- Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible	0,08 % (min. 120 €)
- Frais supplémentaire d'acte complexe, projet ou traduction	150,00 €
- Frais d'irrégularité ⁽²⁾ (à la charge de l'exportateur).....	110,00 €
- Bon de cession (frais d'intervention).....	95,00 €

LETTER DE CRÉDIT STAND-BY IMPORT

[Nous consulter](#)

REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORT

Commission de présentation	50,00 €
Commission de paiement.....	0,15 % (min. 100 € / max. 180 €)
Commission d'impayé.....	0,05 %⁽¹⁾ (min. 100 €)
Autre commission (prorogation, avis de sort...)	100,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

Commission de paiement.....	0,20 % (min. 100 € / max. 350 €)
Commission d'impayé.....	0,05 %⁽¹⁾ (min. 100 €)
Autre commission (prorogation, avis de sort...)	100,00 €

(1) En % du montant.

(2) Différence constatée entre l'ouverture de lettre de crédit et les documents fournis.

> EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

Virements en euros zone SEPA d'un montant ≤ 50 000 € avec un BIC et un IBAN, et frais partagés.

- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN **Gratuit**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virements en euros hors zone SEPA, en devises quel que soit le pays.

■ Frais par virement.....	15,00 €
■ Commission de change si virement en devises	0,05 %
- Minimum de perception.....	10,00 €
■ Code BIC/IBAN ou coordonnées bancaires absents ou incorrects.....	28,00 €
■ Confirmation de réception de virement.....	18,90 €

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX RAPATRIEMENTS

..... **Nous consulter**

ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE ÉTRANGER EN EUROS ET EN DEVISES

(Sous réserve d'acceptation en fonction du pays)

■ Commission de services.....	0,10 %
- Minimum de perception.....	23,00 €
■ Commission de change si chèque en devises	0,05 %
- Minimum de perception.....	10,00 €
■ Chèque étranger remis à l'encaissement impayé.....	50,00 €
■ Date de valeur ⁽¹⁾ et délai d'indisponibilité ⁽²⁾	Nous consulter

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER

..... **Cout réel**

MOBILISATION DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER

(Frais de dossier par billet) **50,00 €**

CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

■ Forfait crédits documentaires export ≤ 100 000 €	
- Notifié inférieur à 100 000 €	320,00 €
- Confirmé inférieur à 50 000 €.....	370,00 €
- Confirmé de 50 000 € à 100 000 €	500,00 €

(1) Date de référence servant au calcul des intérêts débiteurs et crééditeurs.

(2) Délai pendant lequel la Caisse d'Epargne peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. La mise à disposition des fonds ne préjuge pas du dénouement des opérations d'encaissement.

- Commission de modification.....	60,00 €
- Utilisation supplémentaire.....	100,00 €
■ Tarification unitaire crédits documentaires export > 100 000 €	
- Commission de notification	
- Inférieure ou égale à 1500 K€	1 %⁽¹⁾ (min.105 €)
- Supérieure à 1500 K€.....	0,5 %⁽¹⁾(min.105 €)
- Commission de modification.....	105,00 €
- Commission de levée de documents	1,5 %⁽¹⁾(min.140 €)
- Commission d'encaissement	1 %⁽¹⁾(min.75€)
- Commission de transfert.....	1,25 %⁽¹⁾(min.125 €)
- Commission de paiement sur transfert	0,625 %⁽¹⁾(min.115 €)
- Commission de confirmation.....	Nous consulter (min.350 €)
- Commission d'acceptation ou de paiement différé.....	Nous consulter (min.350 €)
- Frais d'intervention à la demande	90,00 €

LETTRE DE STAND-BY EXPORT

..... **Nous consulter**

ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

- Commission de présentation	50,00 €
- Commission d'encaissement.....	0,15 % (min. 100€ ; max 180 €)
- Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...).	100,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement/papier.....	0,20 % (min. 100€ ; max 350 €)
- Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...).	100,00 €

> ÉCHANGES DE DONNÉES

■ Réception de MT101 en provenance de banques tierces

- Abonnement mensuel	Nous consulter
- Envoi de MT940 vers des banques tierces	Nous consulter

> OPÉRATIONS DE CHANGE

- Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change) **Gratuit**

CHANGE AU COMPTANT

- Commission de change	0,05 %
- Minimum de perception	10,00 €

(1) En % du montant

CHANGE À TERME ET CHANGE À TERME PRÉAVIS +

- Frais de mise en place.....	35,00 €/dossier
- Commission de change	0,05 %
- Minimum de perception	10,00 €
- Levée.....	Gratuit

SWAP DE CHANGE

- Frais de mise en place.....	35,00 €/dossier
- Commission de change	0,05 %
- Minimum de perception	10,00 €

SERVICES (CHANGE À TERME ET SWAP DE CHANGE)

[Nous consulter](#)

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE CHANGE

[Nous consulter](#)

AUTRES SERVICES (OPTIONS, PRODUITS STRUCTURÉS)

[Nous consulter](#)

> OFFRE BPI FRANCE ASSURANCE EXPORT

ASSURANCE RISQUES EXPORTATEUR PRÉFINANCEMENT*

(Clientèle entreprises).....[Nous consulter](#)

Adossé à l'assurance Préfinancement Risque Exportateur de BPI France Assurance Export, la Caisse d'Epargne Ile-de-France vous propose un crédit de préfinancement dédié au financement des dépenses dans le cadre d'un contrat signé à l'export.

ASSURANCE RISQUES EXPORTATEUR CAUTIONS* (Clientèle entreprises)

Adossé à l'assurance Cautions Risque Exportateur de BPI France Assurance Export, la Caisse d'Epargne Ile-de-France facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats export.

> AVANCES EN DEVISES

- Frais de mise en place	Min.170 €/dossier
- Taux.....	Nous consulter

> GARANTIES INTERNATIONALES

[Nous consulter](#)

BON À SAVOIR :

Les garanties internationales sont des engagements par signature émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne execution, de dispense de retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services

> FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier.....	10,00 €
- Frais de courrier express.....	30,00 €
- Frais de Swift	40,00 €

* Assurance Risques Exportateur Préfinancement et Assurance Risques Exportateur Cautions sont des contrats de BPI France Assurance Export, entreprise régie par le code des assurances. Voir conditions générales ou notice d'information. Cf. mentions légales complètes dans le lexique

7 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> RECHERCHE DE DOCUMENT 18,00 €

Intervention

Recherche, Historique, Fourniture d'une copie de chèque, Frais de recherche sur dépôt d'espèces, Lettres accréditives.

> OPÉRATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

- Frais par saisie-attribution ou saisie conservatoire	105,00 €
- Frais par Saisie Administrative à Tiers Détenteur	10% du montant de la saisie dans la limite de 95,00 €

> LOCATION DE COFFRE-FORT (ASSURANCE STANDARD COMPRIS)

- Frais de location de coffre-fort selon contenance.....	Nous consulter <small>TVA</small>
Plafond maximal de dépôts garantis : 30 000 €, sauf dispositions contraires	
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs).....	Frais réels par ouverture <small>TVA</small>

> AUTRES FRAIS

- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction.....	25,00 €
- Frais d'envoi de documents à la demande du client en recommandé avec AR	Sur devis

8 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



> FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION PRÉALABLE

En cas de chèque ou prélèvement sans provision, cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques ou des frais de rejet de prélèvement.

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	14,00 €
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque ou prélèvement sans provision et payé	12,50 €

> COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Commission d'intervention	8,75 €/opération
Dans la limite d'un plafond journalier de	43,75 €

> REJET DE CHÈQUE

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

- Par chèque ≤ 50,00 €	21,25 € ⁽¹⁾
- Par chèque > 50,00 €	41,25 € ⁽¹⁾
Dans la limite d'un plafond journalier de	100,00 €

Le forfait des frais de rejet d'un chèque comprend :

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision
- Frais de rejet
- Envoi de la lettre d'injonction
- Déclaration à la Banque de France
- Délivrance d'un certificat de non-paiement
- Blocage de la provision pour régularisation
- Demande de mainlevée de l'interdiction bancaire

(1) La commission d'intervention sera prélevée en plus.

8

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

> REJET DE PRÉLÈVEMENT

Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et télérèglement SEPA) rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾ :

	Montant du prélèvement
- Par prélèvement < 20,00 €.....	11,25 € ⁽¹⁾
- Par prélèvement ≥ 20,00 €.....	40,00 €

Dans la limite d'un plafond journalier de.....

Liste des frais composant le forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et télérèglement SEPA) rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾ :

- La notification de refus d'exécution de l'ordre de paiement
- Les frais de dossier
- Les frais de rejet
- Les frais de représentation

> OPPOSITIONS

- Frais d'opposition chèque par l'émetteur.....	14,00 €/chèque
- Frais d'opposition chèquier par l'émetteur	24,00 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif.....	Gratuit
- Opposition sur ICS (Identifiant Créditeur SEPA) ou ICS et RUM (Référence Unique de Mandat).....	15,00 €
- Frais de recherche sur contestation non justifiée d'une opération effectuée par carte	
- en France	36,00 € + Frais éventuels facturés par la banque du commerçant
- à l'étranger	66,00 € + Frais éventuels facturés par la banque du commerçant

9

LEXIQUE



AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Epargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

BPI FRANCE ASSURANCE EXPORT

Agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat, en vertu de l'article L. 432-2 du code des assurances. SAS au capital de 30 000 000 euros - 815 276 308 RCS Crétel- N° TVA FR 29 815 276 308 ORIAS W17003600. Siège social : 27-31 , avenue du Général Leclerc- 94710 Maisons-Alfort Cedex Tél. : +33 1 41 79 80 00- Fax : +33 1 41 79 80 01.

CEGC

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'identité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

(1) La commission d'intervention sera prélevée en plus.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Epargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Échange de Données Informatisées.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Epargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFT NET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Epargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
 - avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
 - des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
 - une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).
- Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

LEXIQUE SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez.

Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Epargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Epargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- révocation : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- demande d'annulation : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- rejet : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- refus : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,
- reversement : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- retour : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- demande de remboursement : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit COmpensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

ZONE SEPA

SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euro, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. C'est à lui que vous devez vous adresser pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

EN CAS DE DÉSACCORD, sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous pouvez transmettre votre réclamation par écrit au Service Clients BDR

**Caisse d'Epargne Ile-de-France
Service Clients BDR**

26, 28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75 633 Paris Cedex 13

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ MÉDIATEUR DE L'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres...)⁽¹⁾.

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

**Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
<http://www.amf-france.org>**

■ MÉDIATION DU CRÉDIT

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou du fait de leurs fonds propres. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site www.mediateurdurecrédit.fr. Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

⁽¹⁾ Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org (Coût selon fournisseur d'accès internet).

10

RÉSOUDRE UN LITIGE

■ MÉDIATION DE L'ASSURANCE

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

> POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet :
www.caisse-epargne.fr* > Région Ile-de-France.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr > région Ile-de-France > Tarifs et informations réglementaires



*Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

NOTES

NOTES



Entreprises

Collectivités

Transports

Logement

Economie Sociale

Innovation



LE pari du DÉVELOPPEMENT.

CONDITIONS & TARIFS DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Plus d'informations sur www.caisse-epargne.fr/ile-de-france

Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès à internet



Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 PARIS CEDEX 13.
Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à
Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital de 2 375 000 000 Euros 382 900 942 RCS Paris Siège
social : 19 rue du Louvre, 75001 Paris - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 200